

VIOLENCE POLICIÈRE

Les violences seraient-elles couvertes en haut lieu ?

Sur les réseaux sociaux et dans les médias, circulent des images sur lesquelles on peut voir le responsable de la sécurité du président de la République s'adonner à des violences, lors d'une manifestation le 1er mai.

À en croire les services de l'État (dixit le directeur de cabinet du président), il était en « immersion » parmi les forces de l'ordre afin de voir « comment se gérait la sécurité d'une grande manifestation » !

Pourtant, ce que l'on constate sur les images n'a rien à voir avec la gestion de la sécurité mais plus avec un déferlement de violence gratuite envers les manifestants.

Violences importantes et répétées !

Nous constatons aussi, sur ces images, que des personnes, hors police, peuvent se munir de casques de policier et intervenir avec violence pour frapper des militants en toute impunité.

Comment les autorités peuvent-elles justifier la présence active d'un individu extérieur aux forces de police ? Était-il habilité, par qui, pour quoi ?

Déjà, lors des mobilisations contre la loi travail, des violences avaient été constatées, la CGT avait exigé une enquête parlementaire.

La CGT est favorable à la sécurité des manifestations et de ceux qui y participent.

Quels sont les ordres donnés par les autorités publiques aux forces de l'ordre ?

Quels moyens leur sont attribués pour assurer une réelle sécurité ?

Les autorités doivent tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Cette enquête n'a jamais eu lieu.

Elle doit maintenant être diligentée dans les plus brefs délais.

Il est question de libertés fondamentales comme celle de manifester, revendiquer, se mobiliser pour faire valoir des exigences citoyennes.

Montreuil, le 19 juillet 2018